

L'AVIVO suisse a tenu son assemblée générale 2022 à Yverdon les Bains et, après les activités statutaires, a voté deux résolutions, l'une concernant son opposition à AVS21, l'autre en faveur d'une assurance maladie sociale. Les voici :

AVIVO

AVIVO Suisse - Avenue de Béthusy 60 - 1012 Lausanne

Résolution

NON à AVS21

Nous les retraités AVS avons concouru à la construction de la prospérité actuelle de la Suisse grâce à notre application et à notre travail. Nous avons également contribué à consolider et à faire vivre notre système social. Or aujourd'hui, rugueuse reconnaissance, nos rentes sont menacées, certaines sont si modiques qu'elles ne suffisent pas pour vivre, au point de devoir dépendre des prestations complémentaires.

... Et maintenant, voici ce que l'on nous propose :

- **Co financer une discutable restructuration de l'AVS**
- **Subir une augmentation de la TVA si antisociale.**

Nous le disons clairement, pour nous les retraités, c'est deux fois NON !

AVS21 NON

Hausse de la TVA NON

Vu la forte inflation qui frappe notre pays, nos rentes et pensions perdent de leur pouvoir d'achat. Il faut donc une réelle augmentation des rentes comme, par exemple, une treizième rente AVS.

OUI à AVS x 13 !

Voté à l'unanimité par les délégués de l'AVIVO suisse à Yverdon les Bains le 8 juin 2022.

AVIVO

AVIVO Suisse - Avenue de Béthusy 60 - 1012 Lausanne

Pour les retraité.es, des primes d'assurance maladie plus sociales

Selon la presse, les primes de l'assurance maladie vont augmenter entre 7 et 10% en 2023, ce qui occasionnera des charges insupportables pour les personnes au revenu modeste.

L'AVIVO exige du Conseil fédéral qu'il intervienne auprès des caisses maladie afin qu'elles utilisent tout ou partie de leurs réserves excédentaires (plus de 6 milliards de francs) pour atténuer l'augmentation des primes. Elle demande aussi que la Confédération et les cantons augmentent sensiblement les subventions accordées, selon la proposition qui est faite par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, contre-projet qui est opposé à l'initiative du Parti socialiste visant à plafonner à 10% le coût des primes d'assurance maladie pour un ménage.

Pour l'AVIVO, ces solutions n'ont qu'un caractère temporaire. Dans l'avenir, malgré un premier rejet par le peuple, il faudra revenir à charge afin que les primes soient calculées selon les moyens financiers des assurés. Il n'est pas normal qu'une vendeuse paie le même montant qu'un milliardaire!

Il est absolument impératif que les autorités fédérales et cantonales prennent des mesures rapides et énergiques. Il y va du pouvoir d'achat pour les classes moyennes et les retraité.es.

Assemblée des délégués, le 8 juin à Yverdon les Bains

Christiane Jaquet-Berger, présidente 079 449 46 61

avivosuisse@gmail.com